

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 097 : SECONDE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat doit mettre en place une seconde ligne de Trésorerie de 300 000 € dans l'attente du versement des subventions accordées au titre de la construction de l'espace aquatique communautaire.

Monsieur le Président précise que différents établissements bancaires ont été consultés et donne lecture des offres reçues.

Comme l'offre la plus avantageuse est proposée par le Crédit Mutuel, Monsieur le Président propose de souscrire un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie, de 300 000 €, auprès du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

- ✓ Type de Taux : EURIBOR 3 mois ;
- ✓ Marge sur Taux : 0,45 % ;
- ✓ Aucun frais de gestion, de non utilisation, de tirage et de dossier ;
- ✓ Intérêts payés trimestriellement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à souscrire un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 9/12/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SECONDE LIGNE DE TRESORERIE

Date de transmission de l'acte : 09/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2010

Numéro de l'acte : 2010-097 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101202-2010-097-DE

Date de décision : 02/12/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers